

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 96.065

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 20 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

10 Juin 1996

DATE D'AFFICHAGE

10 Juin 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, MM. MALBOIS, MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. HUGENDBLER par M. CANDAU
M. GAVEN par M. BENOIT
Mme MARTIN par M. LE GUEUT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Attributions de subventions 1996 aux associations sportives

VOTE : UNANIMITE

La Commission des Sports lors de sa séance du 11 Avril 1996, a proposé d'accorder des subventions aux diverses associations sportives au titre de l'année 1996.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU L'avis de la Commission des Sports,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer les subventions suivantes :

. ROC OMNISPORTS	560 000 F
. REGATES DE ROYAN	10 000 F
. CENTRE MEDICO SPORTIF	15 000 F
. VOLLEY BALL CLUB DE ROYAN	40 000 F
. AERO CLUB DE ROYAN	10 000 F
. CLUB DE FOOTBALL "FEMINA CLUB"	5 000 F
. COTE DE BEAUTE CYCLISME	15 000 F

. REGATES DE ROYAN	50 000 F
. AERO CLUB DE ROYAN MEDIS	40 000 F
. VOLLEY BALL CLUB DE ROYAN	40 000 F
	=====
TOTAL	2 130 000 F
	=====
TOTAL GENERAL.....	865 500 F
CREDIT PREVU AU BP 96.....	940 000 F
CREDIT RESERVE.....	74 500 F
DISPONIBLE	

- D'Imputer la dépense correspondante au Chapitre 945.10 et 18 Article 657 du Budget de l'exercice 1996.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 Juin 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS